

Résumé des recommandations pour la prise en compte des personnes âgées dans les programmes d'abris d'urgence

Contexte

Le logement est un des droits humains de base pour les personnes de tous âges, mais pour les personnes âgées, le sentiment de sécurité et de confort qu'un foyer peut fournir est particulièrement important. Perdre son foyer au cours d'une catastrophe ou d'un conflit a donc un profond impact psychologique, en particulier sur les personnes de plus de 80 ans.

Un abri adapté aux personnes âgées est crucial pour leur assurer une vie digne. Lorsque l'on gère un programme d'abris d'urgence, il est essentiel d'identifier les besoins des personnes âgées et d'y répondre, ainsi que de les inclure dans le processus de prise de décisions, pour que celles-ci soient adaptées à leur âge. Pourtant, diverses études ont mis en avant le manque d'attention portée aux personnes âgées au sein des programmes d'abris d'urgence.¹

Les engagements

Les Principes des Nations Unies pour les Personnes Âgées (Résolution des Nations Unies 46/91) demandent à ce que l'on assure l'indépendance, la participation, l'épanouissement, la dignité et les soins portés aux personnes âgées. Ces principes stipulent de manière spécifique que les personnes âgées doivent avoir accès aux services de base, y compris à un logement.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels affirment le droit universel à un logement adéquat. La DUDH affirme également le droit à l'intimité de la vie privée (article 12) et le droit à la sûreté de la personne (article 3). La Convention des Réfugiés de 1951 reconnaît le droit des réfugiés à un logement adéquat.

Les Nations Unies définissent les personnes âgées comme étant les personnes de plus de 60 ans. Cependant cette définition doit être adaptée aux contextes locaux. Par exemple, dans de nombreux pays en développement, les personnes de plus de 50 ans sont considérées comme étant âgées.

« Si l'invisibilité, l'exclusion et l'impuissance sont des thèmes récurrents dans la vie des personnes âgées, alors la concertation, l'intégration et l'habilitation par le partenariat émergent comme les principaux indicateurs de bonne pratique. »

Older people in disasters and humanitarian crises: guidelines for best practice, HelpAge International, 1999, p.2

Le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) stipule qu'« un logement adéquat doit au minimum comprendre des éléments de services appropriés, doit être à un prix abordable, doit être habitable, facile d'accès, doté d'un emplacement correct, et prendre en compte les sensibilités culturelles. » L'article 21 du CESCR stipule qu'il faut garantir un certain degré de priorité aux groupes désavantagés, tels que les personnes âgées, en matière de prise en compte et d'accession aux projets d'abris d'urgence.

La charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire du projet Sphère demandent à ce que les groupes les plus vulnérables, y compris les personnes âgées, soient ciblés par les interventions et y participent activement.

Le Plan d'Action International de Madrid de 2002 sur le Vieillesse stipule que « Dans les situations d'urgence, comme les catastrophes naturelles et autres crises humanitaires, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables et devraient être identifiées comme telles car elles sont parfois séparées de leur famille et de leurs amis et ont plus de difficultés à trouver de la nourriture et un logement. » (Objectif 2).

Actions clés

Ces recommandations comprennent cinq actions clés pour l'intégration des personnes âgées dans les programmes d'abris d'urgence. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle définit un cadre pour les différentes phases d'un programme d'abris d'urgence : programme temporaire, de transition et permanent. Toutes ces actions clés ne s'appliqueront pas pour toutes les étapes ; cependant, chacune pourra être mise en application au cours d'au moins une étape.

Actions clés pour répondre aux besoins des personnes âgées en abris d'urgence

Point d'action 1 : Comprendre les besoins et les aptitudes des personnes âgées

- Sensibiliser votre équipe et lui fournir une formation sur l'importance de la collecte d'informations sur les personnes âgées, ventilées par sexe et par âge.
- Adapter vos outils d'évaluation aux personnes âgées en y incluant des questions sur leurs besoins et leurs aptitudes.
- Mener des discussions de groupes ciblés et des entretiens individuels avec des personnes âgées, hommes et femmes, de différentes tranches d'âge.
- S'assurer que vos évaluations prennent en compte les personnes âgées les plus vulnérables – personnes âgées isolées, souffrant de problèmes de santé, âgées de plus de 80 ans, ainsi que les foyers où manque une génération (où la génération du milieu est absente). Voir Point d'action 3.
- Identifier ce qui fonctionne déjà en matière d'accessibilité, d'intégration et de participation des personnes âgées, et ce qui doit être amélioré.

Point d'action 2 : S'assurer que les personnes âgées sont impliquées et représentées

- Adapter votre style de communication pour convenir aux personnes âgées.
- Permettre aux personnes âgées de détenir des postes à responsabilités et d'être représentées au sein d'organisations communautaires.
- Créer des occasions pour les personnes âgées d'exprimer leurs propres choix et de proposer leurs solutions en les impliquant, eux et leurs familles ainsi que leurs communautés, dans la résolution de problèmes tels que les droits fonciers et la construction des logements.
- S'assurer que les personnes âgées sont impliquées dans les processus de plaintes et les procédures de suivi de projet.

Point d'action 3 : Cibler les personnes âgées vulnérables

- Cibler les personnes âgées, en particulier les plus vulnérables, dans le processus de sélection des bénéficiaires d'abris d'urgence et dans toutes les étapes de la réponse humanitaire.
- S'assurer que les personnes âgées isolées ou confinées chez elles connaissent le processus de sélection et sont capables d'y participer.
- Évaluer, par des discussions avec les personnes âgées, leurs familles et leurs communautés, si les systèmes de soutien leur sont accessibles et quel impact l'urgence a eu sur ces systèmes.
- Prendre des mesures pour s'assurer que la communauté reconnaît les risques et les vulnérabilités de ses membres les plus âgés et pour s'assurer que la communauté est accompagnée pour répondre à ces besoins.

Point d'action 4 : Adapter les caractéristiques techniques des logements familiaux et des lieux communautaires aux besoins du troisième âge

- Adhérer aux normes nationales et internationales pour la construction d'abris durables et d'accès facile.
- S'assurer que la disposition et la conception des abris sont culturellement acceptables et adaptées au troisième âge.
- Incorporer des dispositifs permettant aux personnes âgées d'entrer et de sortir facilement de leurs abris.
- S'assurer que l'abri ne soit pas trop éloigné des points d'eau, des centres de santé, des abris anticycloniques, des centres communautaires et autres installations; que les personnes âgées se sentent en sécurité et qu'elles ne se sentent pas isolées; qu'elles peuvent évacuer leur abri facilement.
- S'assurer que des sols antidérapants et des rampes sont installés de manière appropriée; que les abris sont à l'épreuve des intempéries et que des kits de matériel pour l'hiver sont distribués à temps.
- Reconnaître que les personnes âgées sont de moins en moins mobiles avec l'âge : s'assurer qu'elles ont accès aux points d'eau et à des lits surélevés; les doter d'un éclairage et d'une ventilation appropriés; leur donner la possibilité d'adapter leur abri à leurs futurs besoins, notamment pour y inclure des moyens de subsistance à domicile.

Point d'action 5 : Promouvoir la coordination, la coopération et le partage

- S'assurer que les problèmes des personnes âgées et les données les concernant sont inclus à l'ordre du jour des réunions du groupe sectoriel sur les abris d'urgence.
- Inciter les partenaires et les autorités locales à mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour obtenir un flux régulier d'information et de décisions sur les problèmes liés au vieillissement et propager les bonnes pratiques ainsi que les leçons à tirer par les canaux adéquats, dont le groupe sectoriel sur les abris d'urgence.
- Coordonner et promouvoir les partenariats avec les autres groupes sectoriels (Eau et Assainissement, Santé, Moyens de Subsistance, Protection, Coordination et Gestion des Camps) pour mettre les personnes âgées en relation avec les différents services disponibles.
- Faire le lien entre vos programmes et ceux qui ciblent d'autres groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes handicapées. Il existe des points communs à ces différents groupes – par exemple, beaucoup de personnes âgées s'occupent d'enfants ou ont un handicap.

Copyright © 2011 HelpAge International and International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies

HelpAge International. Registered charity no. 288180

www.helpage.org

Première publication Guidance on including older people in emergency shelter programmes: a summary

Traduit par Oriane Divoux

La liste complète de ces recommandations est disponible sur www.helpage.org/resources/publications